

COMITE DEPARTEMENTAL PETANQUE & JEU PROVENCAL DU TARN ET GARONNE

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES CLUBS FEMININ

Article 1 :

Il est créé un championnat par équipes réservé aux joueuses d'un même club ou d'une entente entre club, avec application du règlement officiel de la F.F.P.J.P. Ce championnat est géré par la commission féminine sous le contrôle du comité départemental

Article 2 :

La composition des équipes est ouverte aux féminines (sénior, junior, cadet). Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine, le capitaine pouvant jouer. Un même club peut inscrire plusieurs équipes. Les joueuses devront porter le haut de couleur identique de leur club, à l'exception des ententes où le haut de chaque club sera obligatoire. A titre exceptionnel, une entente peut être dispensée de présenter une joueuse sur la feuille de match.

Article 3 :

Les équipes sont constituées de 4 joueuses (plus 2 remplaçantes facultatives). Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir qu'entre 2 parties. Les membres des équipes peuvent être différents pour chaque rencontre.

Article 4 :

Pour les clubs ayant plusieurs équipes ou une entente, toute joueuse ayant joué dans une équipe ne pourra changer d'équipe durant toute la saison.

Chaque rencontre débutera à 14 H 30 Elle comprend :

- 1 Triplette (5 points) et 1 tête à tête simultanément (2points)
- 2 parties en doublette (3 points par victoire)
- 4 parties en tête à tête (2 points par victoire)

Soit un total de 21 points, il ne peut y avoir d'égalité.

Article 5 :

Le club qui reçoit est chargé de désigner l'arbitre, de faire compléter la feuille de match par les responsables de chaque équipe, de signer la feuille de match et de la retourner dans les 48 heures au Comité. La Commission féminine établit le classement. La composition (tête à tête, doublette et triplette) sera effectuée librement par le Capitaine et portée à la connaissance de l'adversaire après inscription sur la feuille de match avant chaque début de partie. En cas d'inscription de jeune junior ou cadet, il faudra obligatoirement les faire jouer l'une contre l'autre.

Article 6 :

Cette année tous les clubs commencent au même niveau il sera fait un classement en fin de saison.

En cas de séparation de l'entente, le club ou la nouvelle entente redémarrera en division inférieur. Tout litige sera réglé par la Commission Féminine.